

Réunion du 20 septembre 2023

Absent : Dominique BOURGEOIS a donné procuration au maire
Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Décision modificative :

Inscrire en dépenses de fonctionnement, à l'article 739118, la somme de 362 € et en compensation inscrire en recettes 280 € au 706888 et 82 € au 70846.
Le conseil valide.

Extension du columbarium au cimetière :

Devis de l'entreprise FAUCHER pour bâtir des socles sur lesquels seront posés les monuments à 4 cases, d'un montant HT de 2 836,75 €.

Le conseil valide.

Radon :

Courrier de l'ARS pour nouvelles mesures du radon aux écoles.

Le taux de radon serait trop élevé dans la cantine. Il faut faire passer un expert, refaire des mesures, sans doute prévoir des travaux... (une liste d'experts agréés a été envoyée par l'ARS)

Les mesures de contrôle doivent être faites tous les 10 ans. Il faudra prévoir de nouvelles mesures dans l'école de la Maison Brûlée dans la période du 15 septembre au 30 avril.

Le cabinet Jean-Michel LEYRAT fait habituellement les mesures.

Extension de l'éclairage public secteur des cascades :

SOCAMA pour le compte de la FDEE19 a déposé une Déclaration Préalable, avec un délai de 21 jours pour s'y opposer ou manifester une remarque. 875 mètres de tranchées sont prévus jusqu'au chalet de Paul. Affaire à suivre.

Projet « Eclairons demain » :

Il est porté par la FDEE19. Il y aurait sur notre territoire 159 luminaires à rénover sur 210 ; cela représenterait un coût de 98 700 € HT, et une participation de la commune de 26 389 € HT (27% du prix). Le conseil trouve dommage de remplacer certaines lampes qui marchent mais l'offre est alléchante ; le maire précise que la lampe peut être récente, mais le réverbère usagé ainsi que la crosse, dans cette opération, tout est changé ; de plus, on peut sélectionner les luminaires qui seront changés (sur les 159 indiqués).

ZAEEnR :

Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables dans chaque commune ; une réunion d'information a eu lieu ce matin à la cité.

Pour notre sous-préfet, rencontré début août à Gimel, les délais sont bien trop courts (même si la transmission de la délibération et de la cartographie des ZAEEnR est repoussée au 31.12.2023) ; pour la consultation publique avec la population, il conseille de faire au plus simple.

On n'est absolument pas obligé de définir des zones. Ces zones permettent aux porteurs de projets d'aller plus vite. Aucune obligation de les inscrire dans le PLU. On peut définir une zone d'exclusion pour une zone d'accélération, par type d'énergie renouvelable.

Calendrier : consultation libre durant la 1^{ère} quinzaine de novembre, puis 2^{ème} quinzaine de novembre : débat au sein de l'Agglo ; fin décembre : délibération du conseil. Par la suite,

6 mois pour être examiné par la conférence régionale des énergies renouvelables. Pour le sous-préfet, il y aura finalisation seulement pour fin 2024.

Pour le photovoltaïque : il est possible sous conditions de l'installer en bordure de l'autoroute et de la RD 1089 (pas de recul imposé comme pour les habitations). Mais au-delà d'une pente à 10 %, ce n'est pas valable. Les bâtiments agricoles, industriels sont à cibler en priorité.

La chambre d'agriculture élabore en ce moment un document cadre qui s'imposera, pour sauvegarder les surfaces agricoles utiles (pas moyen de mettre un champ photovoltaïque sur une parcelle exploitée).

Affaire à suivre lors d'une prochaine réunion...

Travaux hôtel-restaurant :

L'entreprise FAUCHER a débuté la démolition fin août. Quelques entreprises sont intervenues depuis (démolition). Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 9 heures, sur site.

Pour la négociation relative aux 2 lots non pourvus, le maire propose d'acter la proposition de l'entreprise FERNANDES, pour le lot isolation extérieure (lot n°2), d'un montant HT de 70 186,75 € (estimation : 60 000 €), seule entreprise ayant répondu.

Le conseil délibère favorablement pour retenir l'entreprise FERNANDES

Pour le lot n°3 (révision de couverture), proposition de l'entreprise COULAUD d'Eyrein d'un montant HT de 8 150 € (estimation : 17 000 €)

Le conseil délibère favorablement pour retenir l'entreprise COULAUD.

La demande de subvention du Département sera à faire une fois tous les lots pourvus (à venir également l'ADEME et les certificats d'économie d'énergie). Le conseil délibère favorablement pour toutes les demandes de subventions.

Les hirondelles de fenêtre... l'ABF n'est pas vraiment séduite par le projet de planchettes ;

La DREAL va essayer de démêler tout ça. Affaire à suivre.

Travaux parking :

L'ABF a reproché le manque de forme dans notre démarche ; le moindre abattage d'arbre suppose une déclaration préalable. Il y a eu déjà 2 réunions sur le terrain.

Pour les quelques arbres que l'entreprise COLAS a supprimé (au niveau de l'enrochement au départ et de la surlargeur un peu plus bas), il faut déposer une déclaration préalable.

Pour la plateforme du parking et la cristallisation des vestiges de l'usine (sans oublier la démolition partielle des pignons des vestiges de la maison dite du gardien), il faut déposer un permis d'aménager (à voir avec le service voirie de Tulle'Agglo).

Pour la passerelle, il faudra un autre permis d'aménager avec recours à un architecte du patrimoine (Luc JOUDINAUD), à voir pour l'insertion paysagère (Carole BRIDIER) ; il y a besoin d'un petit levé topographique (voir LAVIGNE).

Question en lien avec l'accès PMR (à voir avec la DDT) ...

Objectif : que ce soit opérationnel pour l'été prochain...

Affaires diverses :

- Subvention de fonctionnement du Trésor à solliciter auprès de la DRAC : total des dépenses : 1528.57 € ; la DRAC attribue 50 %.
- Limitation tonnage (19 t) sur les RD d'accès au bourg. Le maire informe de la démarche écrite faite auprès de la direction de la carrière AMOVEO (en parallèle du Département qui est aussi intervenu et pris les arrêtés de limitation de tonnage, en attendant la pose des panneaux réglementaires)

- Remplacement d'Evelyne LARRIEU à l'agence postale, la déclaration de vacance est faite auprès du CDG19. Il se pourrait que la personne ait un contrat spécifique pour doublure le temps de formation. Il s'agit d'un CDD de 14h30.
- ZAD du Puy Levadour : la période provisoire de 2 ans prend fin en décembre prochain, il convient donc de la finaliser. Affaire à suivre
- Création d'un syndicat mixte ouvert du Centre de Supervision Départemental : avant tout système de vidéosurveillance. La commune n'est pas intéressée pour le moment, mais pourrait l'être un jour. Il sera toujours temps de rejoindre le syndicat.
- Inauguration des jardins et du parc du castel ce vendredi à 18 h.
- Comice agricole : une facture à rembourser aux Jeunes Agriculteurs du canton. Montant : 192 €. Le conseil délibère favorablement. Cela s'est très bien passé avec une très bonne organisation. Repas le midi : 283 personnes servies. À réfléchir pour le versement d'une petite subvention aux Jeunes Agriculteurs.
- Séjour des suisses le week-end dernier : facture de l'entreprise AGNOUX d'Egletons pour l'enseigne en fer forgé (1 037,72 € HT), une facture à rembourser au maire de 483 € (Boulangerie Marie Blachère). Le conseil délibère favorablement. Le séjour s'est très bien passé avec notamment les animations proposées par l'association son et lumière.
- Bilan des autres animations estivales : le son et lumière a vu sa dernière soirée annulée, à cause de la pluie, bonne fréquentation pour ses 30 ans ; les expositions : 1029 visiteurs sur la première expo (+ 435), 1 723 visiteurs sur la seconde (+ 408).
- Communication : Valérie BERGON et Fabienne LATRONCHE font un point sur le changement par rapport au site internet qui doit être achevé début décembre ; date à fixer pour intervention de Carole Massié à la Mairie. On pourrait ajouter des infos de l'Agglo (avec un lien).
- Transport scolaire : Gérard TOURNEIX signale des soucis dans l'organisation
- Déchets : Elise NOILLAC évoque la formation au compostage : recensement des élus volontaires. Le 5 octobre est prévue une réunion à Sornac sur les biodéchets en Corrèze.